

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 21 mars 2011, à 19h30 à la Base de Plein Air 4 Saisons.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Johanne Tremblay-Côté et Hélène D. Michaud
Monsieur le conseiller	Grégoire Dubé

Absence motivée : François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 7 personnes.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
- 3.1 **Présentation des États financiers au 31 décembre 2010 et rapport du vérificateur**
4. **Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire du 21 février 2011 et extraordinaire du 28 février 2011**
5. **Correspondance : Voir liste**
6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 28 février 2011
 - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 2 – février 2011 »
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - mars 2011 »
7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 États des résultats au 28 février 2011
 - 7.2 Liste des permis émis pour le mois de février 2011
 - 7.3 États financiers au 31 décembre 2010 et rapport du vérificateur
 - 7.4 CCU - Compte-rendu de la rencontre du 2 novembre 2010
8. **Avis de motion**
9. **Règlements**
 - 9.1 Règlement numéro 288 fixant la rémunération des célébrants de mariage civil ou d'union civile et modifiant le règlement sur le traitement des élus municipaux no 106
 - 9.2 Adoption finale du Règlement numéro 285 visant certaines restrictions d'aménagement sur les terrains riverains du lac et modifiant le règlement de zonage numéro 122
10. **Résolutions**
 - 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.2 Nomination d'un maire suppléant pour la période d'avril à octobre 2011
 - 10.3 Octroi de contrat – balayage des rues asphaltées de la municipalité
 - 10.4 Octroi de contrat de tonte de gazon – terrain situé sur le chemin de la Chapelle
 - 10.5 Octroi de contrat de tonte de gazon – terrain situé sous l'affiche Bienvenue et passage sur le chemin de la Source
 - 10.6 Achat d'épinglettes commémoratives de la Ville de Lac-Sergent
 - 10.7 Engagement de Mme Annick Trudel à titre de préposée à la rampe de mise à l'eau
 - 10.8 Projet de loi 127 visant la gestion du réseau de la santé et des services sociaux
 - 10.9 Recensement de 2011 – proclamation du maire
 - 10.10 Octroi de la subvention 2011 – CJSR la TVC Portneuvoise
 - 10.11 Motion de félicitations et de remerciement à l'Abbé Paul-André Leclerc pour son implication ministérielle au lac Sergent

AJOUT

AJOUT

AJOUT

- 10.12 Achat d'appareil à ramasser les plantes aquatiques
 - 11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 - 11.1 Prochaine édition du journal « Le Jaseur » - date limite de réception des articles
 - 12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
 - 13. **Deuxième période de questions**
 - 14. **Clôture de la séance**
 - 15. **Levée de l'assemblée**
-

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

11-03-038

II EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants :

- AJOUT** 9.2 Adoption finale du Règlement numéro 285 visant certaines restrictions d'aménagement sur les terrains riverains du lac et modifiant le règlement de zonage numéro 122
- AJOUT** 10.11 Motion de félicitations et de remerciement à l'Abbé Paul-André Leclerc pour son implication ministérielle au lac Sergent
- AJOUT** 10.12 Achat d'appareil à ramasser les plantes aquatiques

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

3.1. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2010 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Monsieur Sylvain Potvin de la firme Bédard Guilbault, comptable agréé, fait la lecture du rapport ainsi que des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

Monsieur Potvin répond au fur et à mesure aux quelques questions posées par les membres du conseil. Les membres du Conseil remercient Monsieur Sylvain Potvin et la firme Bédard, Guilbault pour leur travail de vérification dans la comptabilité de la Ville.

Monsieur Potvin quitte la séance.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2011 ET EXTRAORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2011

Séance ordinaire du 21 février 2011

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

11-03-039

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2011 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

Séance extraordinaire du 28 février 2011

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

11-03-040

IL EST PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2011 soit adopté tel que présenté;

QUE Madame Johanne Tremblay-Côté, maire suppléant, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de mars 2011 et la dépose.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 28 FÉVRIER 2011**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 28 février 2011.

11-03-041

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 2 / FÉVRIER 2011**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 2 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 50 888.37 \$.

11-03-042

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ladite liste de chèques émis pour le mois de février 2011 soit adoptée tel que présentée.

6.3 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – MARS 2011**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois de mars 2011.

11-03-043

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant 13 194.20 \$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 État des résultats au 28 février 2011

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport budgétaire au 28 février 2011 et une copie est remise aux membres du Conseil.

7.2 Liste des permis émis pour le mois de février 2011

Chacun des membres du Conseil ayant reçu la liste des permis émis pour le mois de février 2011, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Que la liste des permis émis pour le mois de février 2011 soit annexée au présent procès-verbal.

7.3 États financiers au 31 décembre 2010 et rapport du vérificateur

Monsieur Denis Racine, maire, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états financiers au 31 décembre 2010 et le rapport du vérificateur.

7.4 CCU – compte rendu de la séance du 2 novembre 2010

Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère, dépose pour être annexé au présent procès-verbal, le compte-rendu de la rencontre du 2 novembre 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

8. AVIS DE MOTION

9. RÈGLEMENTS

9.1 Règlement numéro 288 fixant la rémunération des célébrants de mariage civil ou d'union civile et modifiant le règlement sur le traitement des élus municipaux no 106

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux permet au Conseil de fixer la rémunération de ses membres;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 21 février 2011 en vue de l'adoption de ce règlement et qu'au même moment un projet de règlement a été déposé;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont reçu copie dudit projet de règlement et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'UN avis public d'au moins 21 jours avant la date d'adoption du présent règlement a été publié dans l'édition du Courrier de Portneuf du 28 février 2011, et ce, conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres

QUE le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « *Règlement fixant la rémunération des célébrants de mariage civil ou d'union civile et modifiant le règlement sur le traitement des élus municipaux no 106.* »

Article 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but d'amender le règlement numéro 106 :

- D'ajouter et de définir la rémunération du célébrant.

Article 4 : AJOUT D'UN ARTICLE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 106

Le texte suivant est ajouté à la suite de l'article 5 et se lira désormais comme suit :

« ARTICLE 6 » - La rémunération du célébrant lors d'un mariage civil ou d'une union civile est fixée à 70% du droit exigible pour la cérémonie.

Quant aux honoraires supplémentaires pour la célébration d'une cérémonie à l'extérieur du territoire de la Ville de Lac Sergent, ceux-ci seront versés entièrement au célébrant sous forme d'allocation de déplacement.

Article 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

11-03-044

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

AJOUT

9.2 Adoption finale du Règlement numéro 285 visant certaines restrictions d'aménagement sur les terrains riverains du lac et modifiant le règlement de zonage numéro 122

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent est une municipalité régie par la Loi des cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) permet à la municipalité de déterminer certaines normes de constructions ;

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à la municipalité des pouvoirs en matière d'environnement;

ATTENDU QUE le lac Sergent souffre d'une trop grande teneur en phosphore, dont une partie provient du bouleversement du sol lors de nouvelles constructions et de l'érosion de celui-ci;

ATTENDU QU'afin d'enrayer ces déversements de phosphore vers le lac, il est souhaitable de restreindre certains type d'aménagement sur les terrains riverains du lac;

ATTENDU QU'il y a lieu d'élargir la profondeur de la bande riveraine sur les terrains faisant l'objet d'une nouvelle construction d'un bâtiment principal;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser la notion de superficie maximale d'un cabanon et d'un garage;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger certaines anomalies concernant les usages permis dans les cours avant et arrière sur certains terrains non riverains du lac;

ATTENDU QU'à cette fin, il y a lieu d'amender en conséquence le règlement de zonage numéro 122;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-03-045

QUE le règlement portant le numéro 285 visant certaines restrictions d'aménagement sur les terrains riverains du lac et modifiant le règlement de zonage numéro 122 est et soit adopté.

QU'UNE dispense de lecture a été dûment donnée lors de l'avis de motion et par ce fait même, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture et que le règlement #285 soit annexé au présent procès-verbal comme s'il était tout au long reproduit.

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

Permis d'installation septique – 2202, chemin du Ruisseau

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 9 mars 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-03-046

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis d'installation septique – 62, chemin de la Montagne

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 9 mars 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-03-047

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de démolition – 1716, chemin du Tour-du-Lac Nord

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 9 mars 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

11-03-048

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de construction unifamiliale (installation septique et captage des eaux souterraines) – 1716, chemin du Tour-du-Lac Nord

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 9 mars 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

11-03-049

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

10.2 Nomination d'un maire suppléant pour la période d'avril à octobre 2011

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q. C-19, a. 56) le Conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant ;

11-03-050

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère, soit nommé maire suppléant pour une période de six mois, soit d'avril à octobre 2011.

10.3 Octroi de contrat – balayage des rues asphaltées de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE le balayage des rues de la municipalité a lieu à chaque printemps afin d'éliminer le plus possible le sable accumulé durant la période hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante nous a fait parvenir une soumission conforme au devis préalablement établi par la Ville de Lac-Sergent ;

Contrat 1 an						
	SOUMISSIONNAIRE	1 AN (2009)	COÛT	TPS	TVQ	TOTAL
1	Entreprises Tréma		3 950,00 \$	197.50 \$	352.54 \$	4 500.04 \$

Contrat 3 ans				
	SOUMISSIONNAIRE	2011	2012	2013
1	Entreprises Tréma	3 950,00 \$	3 950,00 \$	3 950,00 \$

11-03-051 **EN CONSÉQUENCE** il est **PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère **ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

QUE le contrat de balayage des rues de la municipalité soit octroyé à Les Entreprises TREMA pour une durée de 3 ans, soit 2011, 2012 et 2013 au montant de \$ 3 950.00 / annuel plus les taxes applicables et que lesdits travaux soient exécutés au plus tard le 1^{er} mai de chaque année du contrat susmentionné ;

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soit chargé au poste budgétaire 2320521 – Voirie – Entretien des chemins.

10.4 Octroi de contrat de tonte de gazon – terrain situé sur le chemin de la Chapelle

11-03-052 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère **ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat de la tonte de la pelouse et de coupe de bordures du terrain de la municipalité situé sur le lot 3 514 583 (près de la chapelle) pour l'année 2011 au montant forfaitaire de 500.00\$ à Monsieur Mark St-Aubin ;

QUE l'entretien doit être fait compte tenu des besoins de tonte de la pelouse sous la supervision de l'inspecteur municipal ;

QUE le montant alloué pour la tonte de pelouse soit chargé au poste budgétaire – Terrains – entretien des sites – 271-45-22 et soit payé en deux versements, soit un en juin et un en août.

10.5 Octroi de contrat de tonte de gazon – terrain situé sous l'affiche Bienvenue et passage sur le chemin de la Source

11-03-053 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère **ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat de la tonte de la pelouse et de coupe de bordures du terrain de la municipalité où est située l'affiche « Bienvenue » et du passage appartenant à la Ville situé sur le chemin de la Source pour l'année 2011 au montant forfaitaire de \$ 800.00 à Monsieur Daniel Gagnon ;

QUE l'entretien doit être fait compte tenu des besoins de tonte de la pelouse sous la supervision de l'inspecteur municipal ;

QUE le montant alloué pour la tonte de pelouse soit chargé au poste budgétaire – Terrains – entretien des sites – 271-45-22 et soit payé en deux versements, soit un en juin et un en août.

10.6 Achat d'épinglettes commémoratives de la Ville de Lac-Sergent

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent doit renouveler sa réserve d'épinglettes représentatives;

ATTENDU QUE la firme « *Crochetière, objets et vêtements corporatifs* » nous a fait parvenir une soumission pour la réalisation de 500 épinglettes à l'effigie des armoiries au coût de 1 304.44\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-03-054

QUE la Ville mandate la compagnie « *Crochetière, objets et vêtements corporatifs* » pour la réalisation de 500 épinglettes à l'effigie des armoiries au coût de 1 304.44\$ taxes incluses;

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soit chargé au poste budgétaire / Gestion financière et administrative – matériel promotionnel 213-03-42.

10.7 Engagement de Mme Annick Trudel à titre de préposée à la rampe de mise à l'eau

CONSIDÉRANT que les heures d'ouverture de la rampe de mise à l'eau nécessite l'engagement d'un étudiant pour la saison estivale ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-03-055

QUE madame Annick Trudel soit employée par la Ville de Lac-Sergent pour la période estivale 2011, comme préposé à la rampe de mise à l'eau au taux horaire de 11\$/l'heure.

QUE le salaire soit chargé aux postes budgétaires – *Rémunération – Rampe de mise à l'eau* selon le nombre d'heures travaillées.

10.8 Projet de loi 127 visant la gestion du réseau de la santé et des services sociaux

CONSIDÉRANT la demande de soutien formulée par les membres du conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Portneuf au regard du projet de loi 127;

CONSIDÉRANT l'importance de la participation des citoyens et des citoyennes de notre région dans la gestion du CSSS de Portneuf et le risque de démobilité et de désaffectation des administrateurs si leurs responsabilités sont réduites et subordonnées à d'autres telles que décrites dans certaines dispositions du projet de loi 127;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration du CSSS de Portneuf désirent poursuivre leur objectif de répondre aux besoins spécifiques de la population du territoire de Portneuf en matière de soins et de services sociaux, conformément à la responsabilité populationnelle confiée au CSSS de Portneuf;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-03-056

QUE la Ville de Lac-Sergent fasse les représentations nécessaires afin que les inquiétudes manifestées par les membres du conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de Portneuf soient connues par les instances concernées;

QUE la Ville de Lac Sergent recommande la révision de certaines dispositions du projet de loi 127 afin que :

- La représentation actuelle des citoyens de Portneuf et des usagers au sein du conseil d'administration du CSSS de Portneuf soit maintenue, voire augmentée;
- Le conseil d'administration conserve un réel pouvoir de décision en rapport avec les rôles qui sont confiés au niveau local et ainsi, lui permettre d'être pleinement responsable des décisions à prendre et en être imputables envers la population qu'il dessert.

10.9 Recensement de 2011 – proclamation du maire

ATTENDU QUE Statistiques Canada mènera le Recensement de la population le mardi 10 mai 2011;

ATTENDU QUE la Ville de Lac Sergent appuie le recensement parce que les données issues du recensement sont importantes pour sa collectivité et sont essentielles pour la planification des services comme les écoles, les garderies, les services de police et de lutte contre les incendies;

ATTENDU QUE la loi sur la statistique exige que les renseignements personnels issus des questionnaires du recensement demeurent strictement confidentiels;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-03-057

QUE la Ville de Lac Sergent appuie le Recensement de 2011 et invite tous les résidents à remplir leur formulaire du recensement en ligne à : www.recensement2011.gc.ca ou par la poste, d'ici le mardi 10 mai 2011, pour que la diffusion de données précises et complètes à des fins de prestation de programmes et de services dont nous bénéficions tous soit possible.

10.10 Octroi de la subvention 2011 – CJSR la TVC Portneuvoise

ATTENDU QUE le Conseil de Ville de Lac Sergent a manifesté son soutien à la CJSR-La TVC Portneuvoise afin qu'elle opère un service de télévision communautaire sur le territoire de la Ville de Lac Sergent et une partie du territoire de la MRC de Portneuf et de la MRC de la Jacques-Cartier (voir résolution no 10-12-309);

ATTENDU l'importance de CJSR-La TVC Portneuvoise dans le développement social et communautaire de notre ville;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-03-058

QUE la Ville de Lac Sergent octroi une subvention de 411.50\$ pour l'année 2011 à CJSR-La TVC Portneuvoise dans la poursuite de ses opérations;

AJOUT

10.11 Motion de félicitations et de remerciement à l'Abbé Paul-André Leclerc pour son implication ministérielle au lac Sergent

ATTENDU QUE l'abbé Paul-André Leclerc a contribué à notre communauté au cours des cinquante quelques dernières années, tant pas son implication sociale que religieuse;

ATTENDU QUE l'abbé Leclerc officiait à la chapelle de Notre-Dame-de-la-Paix de Lac-Sergent depuis 1956;

ATTENDU QUE l'abbé Leclerc s'est retiré de la vie active suite à des problèmes de santé majeurs;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-03-059

QUE les membres du Conseil adresse ses remerciements les plus chaleureux à l'abbé Paul-André Leclerc, tant par son implication sociale que religieuse au cours des cinquante dernières années auprès des citoyens du lac Sergent.

AJOUT

10.12 Achat d'appareil à ramasser les plantes aquatiques

ATTENDU QUE le lac Sergent est envahi de plantes aquatiques dont plus particulièrement le myriophylle à épis;

ATTENDU la nécessité de ramasser les plantes coupées par le passage des embarcations à moteur;

ATTENDU QUE la Ville de Lac Sergent désire sensibiliser les citoyennes et les citoyens par la distribution d'un ramasse algues selon certaines modalités à voir par le Conseil de Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-03-060

QUE la Ville de Lac Sergent procède à l'achat de 150 appareils à ramasser les plantes aquatiques auprès de l'entreprise Paulin Moisan Rona au coût de 1 498.50\$ plus les taxes applicables;

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soit chargé au poste budgétaire / Gestion financière et administrative – matériel promotionnel 213-03-42.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Prochaine édition du journal « Le Jaseur » - date limite de réception des articles

Monsieur le maire avise les personnes concernées que la date de tombée pour la réception des articles à paraître dans la prochaine édition du journal « Le Jaseur » sera le 21 mars 2011.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

11-03-061

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 21h45.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière